

Direction de l'enfance et de la famille

Service d'aide sociale à l'enfance

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Réunion du 06 NOV. 2014

OBJET : CONVENTION ET CONTRAT D'OBJECTIFS RELATIFS À L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE DE PIERREFITTE POUR LA PÉRIODE 2014-2019.

Le principe d'une convention entre le Département et les communes où interviennent les équipes de prévention spécialisée, a été adopté en 1995. En 2012, sur les vingt-cinq conventions existantes, dix-neuf étaient arrivées à échéance, parfois depuis plusieurs années.

Les nouvelles orientations départementales de la prévention spécialisée 2013-2017 ont été adoptées par l'Assemblée départementale le 31 janvier 2013. Elles proposent un cadre de référence actualisé et adapté afin de répondre à l'évolution du contexte législatif et territorial dans lequel intervient la prévention spécialisée. Elles posent le principe d'une participation minimale des communes de 5% aux dépenses de fonctionnement de la prévention spécialisée, l'objectif étant de parvenir à une harmonisation progressive des participations des villes.

L'axe 5 prévoit la réactualisation des outils du partenariat Département-Commune-Association. Dans cette optique, l'Assemblée départementale a approuvé, le 31 janvier 2013, un projet de convention cadre Département-Commune, à laquelle est annexé un contrat d'objectifs.

Conclue pour une durée de cinq ans, la convention Département-Commune a pour objectif de préciser le cadre de la mission de prévention spécialisée, d'organiser le partenariat avec la commune ainsi que les engagements des trois acteurs. Le montant du financement de la commune figure désormais sous forme de pourcentage dans l'article 5.2 de la convention. Le montant de la subvention annuelle versée par le Département est fixé chaque année par ce dernier.

Le contrat d'objectifs, d'une durée de cinq ans également, est annexé à la convention. Ainsi que le prévoient les nouvelles orientations, il sera désormais signé par les élus municipaux, départementaux et le Président de l'association. Il comprend un diagnostic local partagé, les priorités de l'action en matière de publics et de problématiques, les principaux axes d'intervention et définit le contexte partenarial.

Outre la commune de Pierrefitte où cette association intervient sur deux quartiers. « Canal » intervient auprès de six quartiers à Saint-Denis.

La dotation en faveur de cette association était pour l'ensemble de ses interventions en 2012 de 1 770 822 € et en 2013 de 1 799 478 €. En 2014 il est proposé une dotation de 1 788 498 € auxquels se rajoutent les participations des villes de Saint-Denis à hauteur de 13 % et Pierrefitte de 8,9 %.

Renouvellement de la convention avec la commune de PIERREFITTE :

Le service de prévention spécialisée géré par l'association « Canal » est habilité à intervenir dans la commune de Pierrefitte depuis 2000. Il a été autorisé par arrêté du président du Conseil général en date du 21 novembre 2007.

La dernière convention avec la commune de Pierrefitte est arrivée à échéance en octobre 2013.

La convention qui vous est soumise pour approbation et qui a pour objet de poursuivre le partenariat avec la commune de Pierrefitte en matière de prévention spécialisée intègre les actuels quartiers d'intervention, à savoir :

- quartier sud (Langevin, Lavoisier, Jean Moulin)
- quartier nord (cité des Poètes).

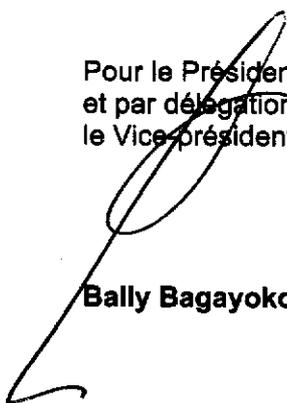
La participation financière de la commune s'élève à 8,9 % des dépenses de fonctionnement de la prévention spécialisée, soit 40 080 euros à la date de la signature par le Maire de la convention qui vous est soumise. Cette participation reste stable par rapport à celle versée actuellement à l'association.

Les projets de convention et de contrat d'objectifs ont été adoptés par la commune de Pierrefitte lors de la séance du 19 juin 2014 de son Conseil municipal.

En conséquence, je vous propose :

- D'APPROUVER la convention relative à l'organisation de la prévention spécialisée entre le Département et la commune de Pierrefitte, pour la période 2014-2019, et le contrat d'objectifs qui lui est annexé ;
- D'AUTORISER M. le Président du Conseil général à signer ladite convention, ainsi que le contrat d'objectifs qui lui est annexé, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil général
et par délégation,
le Vice-président,


Bally Bagayoko

**CONVENTION CADRE ENTRE LE DEPARTEMENT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE DE
PIERREFITTE RELATIVE À L'ORGANISATION DE
LA PREVENTION SPECIALISEE**

ENTRE

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par le Président du Conseil général, conformément à la délibération n° de la Commission Permanente du Conseil général en date du, désigné ci-après « Le Département »,

D'UNE PART,

ET

La commune de PIERREFITTE, représentée par le Maire, en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 19 juin 2014, désignée ci-après « la Commune »,

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

Le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Pierrefitte souhaitent renforcer mutuellement leurs politiques en faveur de l'éducation, de la prévention, de la protection de l'enfance et de la jeunesse, afin de permettre aux enfants et aux jeunes de disposer d'un maximum d'atouts pour réussir leur vie d'adulte.

Cette volonté de coopération s'inscrit dans un contexte législatif renouvelé par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et qui met l'accent sur la prévention. Le partenariat doit également s'appuyer sur le Schéma départemental de protection de l'enfance adopté pour la période 2010 – 2014.

Les dispositions de cette convention s'appuient également sur les priorités inscrites dans le document d'orientation pour la prévention spécialisée pour les années 2013-2017 et s'articule avec les politiques départementales menées en direction de la jeunesse et des familles, dont le projet éducatif et le projet social départemental.

Le cadre général de l'exercice de la mission de Prévention Spécialisée

Les articles L 121-2 et L 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulent que le Département a « une mission de prévention de la marginalisation et d'aide à l'insertion ou à la promotion sociale des jeunes et des familles, dans les zones urbaines sensibles et les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale », pouvant prendre la forme « d'actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ».

Cette mission rattachée à la protection de l'enfance, est confiée par le Département à des associations.

La loi du 02 janvier 2002 a conforté ce rattachement en désignant les associations et services de prévention spécialisée comme établissements sociaux et médico-sociaux.

Toutes personnes participant aux missions du service de l'aide sociale à l'enfance, c'est-à-dire les personnels de l'ASE et les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux auxquels l'ASE fait appel dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de protection de l'enfance sont tenus au secret professionnel (L221-6 CASF).

Missions et objectifs de l'action

La prévention spécialisée, action d'éducation et de socialisation, apporte une contribution spécifique, sans se substituer aux deux institutions fondamentales en matière éducative que sont la famille et l'école.

Elle vise à mettre en œuvre ou à inventer des réponses pour faire face aux difficultés des jeunes pris dans des processus de tensions ou des situations de ruptures.

Pour réaliser ces objectifs, la prévention spécialisée s'appuie sur l'environnement des jeunes, en particulier leurs familles, mais aussi les adultes et les forces vives du quartier, afin de les aider à construire un projet personnel favorisant leur intégration sociale et leur autonomie.

Elle développe son intervention en s'appuyant sur des principes d'intervention spécifiques que sont l'absence de mandat nominatif, la libre adhésion, le respect de l'anonymat des jeunes et la non institutionnalisation des actions.

Des accompagnements individuels et des actions collectives sont proposés aux jeunes. Ils sont approchés dans leur environnement (espaces publics, familles, groupes de jeunes, quartiers) par une démarche « d'aller vers » (travail de rue, présence sociale) pour atteindre les plus fragilisés. La relation proposée est de nature éducative et s'inscrit dans une dynamique de prévention, de promotion sociale et d'accès à l'autonomie.

La prévention spécialisée n'a pas vocation à gérer des actions pérennes. Elle doit toujours se situer dans une perspective de relais avec les acteurs, les institutions et les territoires concernés.

Ne disposant pas de mandat contraignant, c'est la construction d'une relation de confiance avec les publics qui lui sert de fondement. Celle-ci oblige à respecter la confidentialité et la discrétion sur les éléments confiés par les publics dans le cadre de cette relation librement établie.

Enfin, une équipe de prévention spécialisée, de par la nature même de ses interventions, n'a pas vocation à demeurer dans un secteur ou une ville déterminée. Son implantation peut

être modifiée, en fonction de l'évolution du quartier ou de l'apparition de secteurs prioritaires, après élaboration d'une étude-diagnostic et négociation entre le Département, l'Association et la Commune.

Les priorités départementales :

Les publics

La Prévention Spécialisée s'adresse prioritairement, dans leur milieu, aux adolescents et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, en difficulté (personnelle, affective, relationnelle), de tension ou de rupture avec leur environnement (familial, scolaire, social) ou qui risquent de s'y trouver si une action préventive et socio-éducative n'est pas conduite de manière adaptée.

Au regard du contexte de la jeunesse sur le territoire et des publics concernés par la *protection de l'enfance*, le *public des adolescents, des jeunes filles et garçons en difficulté d'insertion ou en errance*, est prioritaire. Il s'agit dans ce cadre de privilégier la prévention des processus des ruptures qui reste primordiale pour l'action de ce secteur.

Les partenariats

La prévention spécialisée doit s'inscrire dans une action éducative et préventive globale sur un territoire. Elle ne peut intervenir seule, ni apporter toutes les réponses au regard des problématiques qu'elle aborde. Il s'agit d'une action complémentaire du dispositif local qui doit s'articuler avec les réponses apportées, dans le champ de la protection de l'enfance et celles développées par les villes sur les champs éducatifs et de la jeunesse.

Il est convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les principes et déterminer les modalités de coopération entre la Commune et le Département.

La présente convention a aussi pour objet de fixer les conditions et modalités de calcul et de versement de la participation financière de la Commune.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITÉS RESPECTIVES

2.1 Le Département

Le Département est garant et responsable de la mission confiée.

Il en assure principalement la charge au travers des moyens attribués à l'Association CANAL chaque année.

Dans le cadre des orientations générales fixées par l'Assemblée départementale, il autorise les associations à fonctionner, participe à leur financement et veille à la qualité des actions réalisées dans ce cadre.

Il veille à la bonne articulation avec les différents partenaires, dont la Commune, ainsi qu'avec les dispositifs locaux existants, en lien avec les axes d'intervention déterminés dans

le contrat d'objectifs.

Il organise tous les deux ans une réunion de concertation et de suivi de la convention qui permet de réajuster, si nécessaire, en concertation avec l'Association et la Commune, le contrat d'objectifs en fonction de l'évolution des problématiques de terrain et des réponses locales apportées.

2.2 La Commune

La Commune est le cadre territorial d'intervention de la Prévention Spécialisée.

Elle apporte sa connaissance des quartiers et une appréciation sur les problématiques de la jeunesse, à travers l'action de prévention générale de ses services qui interviennent à proximité de la vie des habitants, ses contacts directs avec la population, ses liens entretenus avec le réseau associatif.

Elle offre aux jeunes suivis par celle-ci l'accès aux dispositifs dont elle assure la responsabilité dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation, de la prévention, de l'insertion, de la santé, du développement social et culturel notamment.

Elle favorise l'accès au droit commun pour les publics accompagnés par la prévention spécialisée, ainsi que l'élaboration et la construction de réponses adaptées.

Elle participe à la bonne concertation et à l'articulation entre les professionnels de la prévention spécialisée et les autres professionnels intervenant sur le territoire.

A cet égard, l'articulation des projets de prévention avec les principaux dispositifs locaux (CUCS, PRE, REAAP, Ateliers Santé Villes, Contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, Programmes de Rénovation Urbaine, etc.) est incontournable.

ARTICLE 3 : LES OBJECTIFS :

3.1 Les objectifs généraux

Les actions de l'Association s'intègrent dans le cadre des objectifs fixés par les orientations du Conseil général pour le secteur.

3.2 Les objectifs spécifiques et la déclinaison de l'action sur le territoire : le contrat d'objectifs

Il paraît nécessaire de favoriser localement les collaborations et la mise en commun d'analyses entre les différents partenaires, afin d'apporter des réponses cohérentes et les plus adaptées possibles aux difficultés des jeunes, ainsi que de prévenir les risques de marginalisation et d'exclusion.

Le projet d'intervention de la prévention spécialisée doit s'articuler avec les politiques, dispositifs et actions susceptibles d'être fréquentés ou utilisés par les jeunes accompagnés, qui sont déployés par les communes sur leur territoire.

Le contrat d'objectifs constitue la formalisation opérationnelle du projet et des principes d'intervention de l'Association sur la Commune, ainsi que l'outil d'échanges entre le Département, la Commune et l'Association, qui rend l'implantation et l'action d'une équipe de prévention pertinente et positive.

Il est annexé à la convention et est prévu pour la durée de celle-ci. Il est élaboré par l'Association en concertation avec la Commune et le Département. Il présente les axes d'intervention prioritaires des équipes de prévention s'adaptant au territoire, dans le cadre de la mission confiée par le Département.

Il doit servir à rendre plus lisible l'action de la prévention spécialisée sur un territoire et constituer :

- un repère pour l'équipe qui intervient
- un outil d'échange avec la Commune et les partenaires principaux
- une base pour l'évaluation.

Plusieurs axes doivent structurer son élaboration.

- une partie diagnostic : description du territoire d'intervention, analyse des principaux besoins repérés
- une partie intervention : axes prioritaires et modalités d'intervention de l'équipe
- la présentation du contexte partenarial et l'articulation de l'action avec ce dernier
- les modalités d'évaluation

Le contrat d'objectifs devra également s'articuler avec le projet de service élaboré par l'Association prévu dans le cadre de la loi du 02 janvier 2002.

3.3 Les quartiers d'intervention

Les équipes de l'association CANAL, habilitée par le Département à mener des actions de prévention spécialisée, interviendront dans les quartiers relevant de la commune désignés ci-dessous :

- quartier sud (Langevin, Lavoisier, Jean Moulin)
- quartier nord (cité des Poètes)

ARTICLE 4 : L'EVALUATION

L'Association est responsable de l'évaluation et de l'adaptation des actions aux besoins de la population.

Elle fournit annuellement un rapport d'activité aux signataires de la convention.

L'évaluation des actions s'appuie sur :

- les bilans d'activités annuels qui permettent de rendre compte quantitativement et qualitativement des actions menées, seront adossés aux contrats d'objectifs. Ils serviront de matériel à l'évaluation globale de ce dernier au terme des cinq années d'intervention

mais également sur :

- l'échange autour du bilan d'activités annuel avec les villes et les partenaires, le cas échéant
- la réunion de concertation et de suivi de la convention entre le Département et la Commune, organisée par le Département tous les deux ans et destinée à suivre les actions conduites par la Prévention Spécialisée sur le territoire de la Commune

Ces échanges s'inscrivent dans une démarche d'évaluation quantitative et qualitative.

Elle devra s'articuler avec les évaluations internes et externes, prévues dans le cadre de la loi de janvier 2002 pour les établissements et services médico-sociaux.

ARTICLE 5 : LES MOYENS

5.1 Le financement du Département

Le Président du Conseil Général est l'autorité de tarification des associations et services de prévention spécialisée. Il arrête chaque année le montant des dépenses et des recettes retenues pour l'exercice de la mission.

En conformité avec les articles R 314-4 à 314-55 et R314-105 à R314-109 du CASF, les dépenses d'activités de la prévention spécialisée sont financées sous la forme d'une dotation globale de financement, selon les modalités prévues dans l'arrêté de tarification annuel.

5.2 Le financement de la Commune

La Commune s'engage à participer à 8,9 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de l'Association prévues sur son territoire, par le versement d'une participation financière annuelle directement à cette dernière, et/ou par la mise à disposition de moyens matériels pour les équipes (locaux, etc.) qui pourront être valorisés dans sa participation.

Ce montant déterminé en fonction des moyens mis en œuvre sur la commune, au moment de la fixation annuelle du budget prévisionnel de l'Association et de la dotation globale de fonctionnement par le Département, suite à la procédure contradictoire, correspond à 40.080 € à la date de la signature de la convention, dont : 35.000 € de subvention pour le financement d'un poste éducatif, et 5.080 € de valorisation pour un local mis à disposition des équipes.

Le montant de cette participation pourra être réévalué à la hausse ou à la baisse chaque année, par le Département, en fonction de l'état des dépenses réalisées et contrôlées par ce dernier en année n-1. Le Département notifiera ensuite à la Commune le montant de la régularisation.

Dans le cas où le montant de la participation financière versée par la Commune à l'Association pour l'année n-1 serait, après contrôle effectué par le Département, réévalué à la baisse au regard des dépenses réalisées, la Commune pourra soit déduire ce montant de la subvention de l'année suivante, soit demander à l'Association le remboursement de la différence, soit laisser ce montant dans les comptes de l'Association pour un projet spécifique, sur proposition de cette dernière.

A l'inverse, dans le cas où le montant des dépenses réelles conduirait à déterminer un montant supérieur au montant prévisionnel versé, la Commune ajustera sa subvention en conséquence l'année suivante.

Le Département s'engage à communiquer tous les ans, en fin d'année, à la Commune et après examen des comptes administratifs n-1 de l'Association, tous les éléments d'information et pièces relatives à sa participation.

La Commune peut à tout moment solliciter le Département pour s'informer des éléments relatifs à sa participation.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention, fera l'objet d'un avenant à celle-ci, approuvé et signé dans les mêmes formes que la présente convention.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans. Elle prend effet après sa signature par toutes les parties et à la date de sa notification à la Commune et à l'Association par le Département.

Elle est renouvelable par tacite reconduction au terme des cinq ans.

ARTICLE 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 1 mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation de la présente convention par la Commune, le dispositif d'autorisation, de conventionnement et de financement de l'Association par le Département continue de prévaloir. Il ne peut être revu qu'en vertu des articles L.313-1 à L.313-20 du CASF, relatifs aux autorisations, contrôle et fermetures d'établissements sociaux et médico-sociaux.

En revanche, la suppression de l'autorisation de fonctionnement de l'Association ou du service de l'Association pour engager des actions de prévention spécialisée, dûment notifiée à celle-ci par le Département, vaut résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'application de la présente convention, les parties, s'engagent à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant de saisir la juridiction compétente.

Fait en quatre exemplaires,

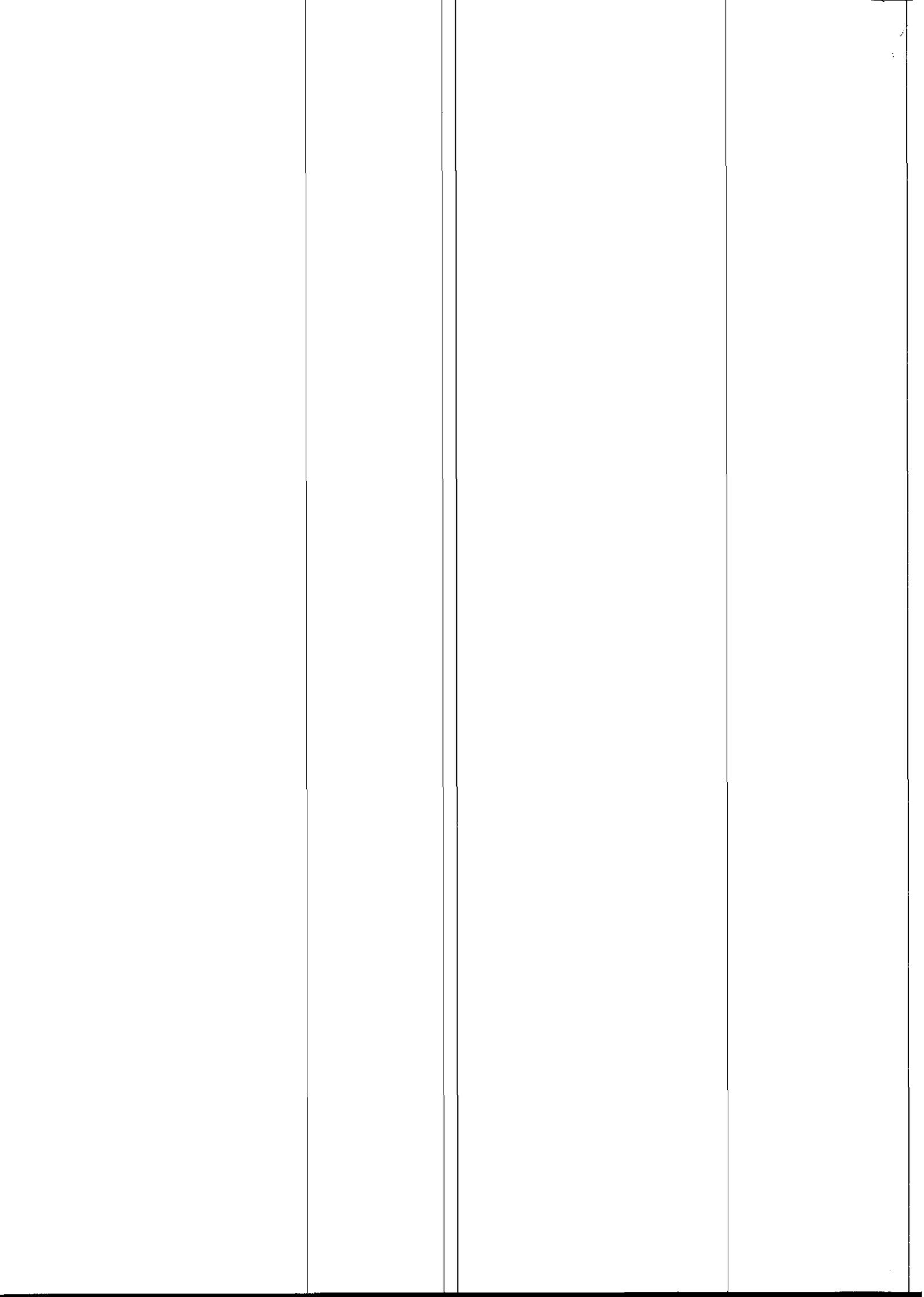
A Bobigny, le

Pour la Commune
Le Maire


Michel Fourcade

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation :
Le Vice-président

Bally Bagayoko



CANAL

Association de Prévention Spécialisée

**Contrat d'objectifs 2014-2019
de l'association CANAL
sur la ville de Pierrefitte-sur-Seine**

Sommaire

Préambule	p.3
I- Diagnostic Local	
1/ Une approche du territoire de Pierrefitte	p.4
2/ Les problématiques socio-éducatives récurrentes à Pierrefitte	p.5
3/ Caractéristiques fortes de l'intervention des éducateurs de Canal à Pierrefitte	p.10
4/ Enjeux des interventions de Canal pour répondre à ses bénéficiaires	p.13
II- Objectifs	p.14
Axe 1 : Les publics (objectifs 1 à 5)	p.17
Axe 2 : Les champs d'intervention (objectifs 6 à 18)	p.18
Axe 3 : Dynamique partenariale et lisibilité de l'action éducative (objectifs 19 à 29)	p.20
Mise en œuvre et suivi	p.27
Mise en œuvre et suivi	p.32

Préambule

Le contrat d'objectifs de CANAL à Pierrefitte-sur-Seine, pour la période 2014-2019, est la feuille de route que se donne l'association de prévention spécialisée dans le cadre de l'action éducative qu'elle met en œuvre sur ses territoires d'intervention à Pierrefitte-sur-Seine.

Il est annexé à la convention signée avec le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, et la convention signée avec la Ville de Pierrefitte-sur-Seine. Ces conventions définissent les conditions générales d'interventions de CANAL à Pierrefitte-sur-Seine et notamment les secteurs géographiques ciblés.

Le contrat d'objectifs est une projection des missions de l'association sur les territoires d'intervention définis dans son champ professionnel : la protection de l'enfance.

Il permet aux administrateurs et équipes de l'association, mais également aux partenaires de CANAL de disposer d'un cadre de références.

Compte tenu des évolutions sociétales et réglementaires qui transforment l'intervention socio-éducative, mais également des processus de changement social locaux qui modifient les conditions d'intervention des éducateurs spécialisés, le contrat d'objectifs de CANAL n'est pas immuable.

Le contrat d'objectifs de CANAL est le produit d'un travail partenarial qui a été amorcé fin novembre 2011 et qui a abouti en juin 2012 avec le concours du cabinet « Appui » (Aubervilliers).

Il est le fruit de l'implication des équipes de CANAL à Pierrefitte, mais aussi de ses partenaires de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine (M. le Maire, la Direction Générale, les Centres sociaux, le Service Enfance et Jeunesse, le Programme de Réussite Educative), de Plaine Commune au travers de l'équipe de la Mission Locale de Pierrefitte, du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, (Direction de l'Enfance et de la Famille - Bureau Prévention, Circonscription d'Aide Sociale à l'Enfance - ASE (Villetaneuse-Pierrefitte), Circonscription d'Action Sociale - DPAS (Villetaneuse-Pierrefitte), de l'Etat (Protection judiciaire de la jeunesse - Unité Educative en Milieu Ouvert- UEMO de Pierrefitte, Collèges Courbet et Neruda).

I- Diagnostic local

Contexte et perspectives de l'action de Prévention Spécialisée sur les territoires d'intervention de CANAL à Pierrefitte-sur-Seine

La démarche d'élaboration du diagnostic local

La projection de l'intervention de Canal sur le territoire de Pierrefitte-sur-Seine pour la période 2014-2019 ne peut-être déclinée sans qu'un état des lieux du contexte et de la dynamique locale relatifs à la protection de l'enfance soit établi.

Les équipes de CANAL intervenant à Pierrefitte-sur-Seine depuis plusieurs années sont porteuses d'une analyse de l'existant.

Cette connaissance des problématiques socio-éducatives, des ressorts et pesanteurs de l'action à destination des jeunes Pierrefittois confrontés à la marginalité et aux souffrances sociales, est également partagée et alimentée par une diversité d'acteurs locaux, partenaires de l'association.

- Ce diagnostic local propose une lecture du contexte d'intervention de CANAL à Pierrefitte-sur-Seine à partir du croisement de connaissances et d'expériences diverses du champ de la prévention spécialisée, et en particulier :
- les analyses portées par les équipes de CANAL intervenant à Pierrefitte, ainsi que les cadres de l'association.
 - les témoignages de 18 professionnels, 2 élus, 4 jeunes, et les 2 rencontres collectives interprofessionnelles qui ont nourri le travail de formalisation du contrat d'objectifs.
 - les données fournies par les services de la Ville de Pierrefitte (Centres Sociaux, service politique de la ville, réussite éducative) et du service rénovation urbaine de Plaine Commune.
 - l'analyse des publics de la Mission Locale de Pierrefitte.
 - le contenu du rapport d'activités de Canal 2011.

Cet état des lieux du territoire d'intervention est abordé par l'angle de la question éducative locale. Il est le préalable à la mise en perspective du travail de CANAL au travers des enjeux et problématiques identifiées.

1/ Une approche du territoire de Pierrefitte.

1. Une évolution urbaine à l'oeuvre qui ne transforme pas encore les composantes fortes du territoire.

▶ Un déséquilibre marqué des fonctions urbaines : peu d'activités économiques pour la population locale. La ville de Pierrefitte-sur-Seine est marquée par une prédominance de l'habitat, en particulier social, au regard d'une présence faible des activités économiques.

↳ **Les 2 territoires d'intervention des équipes de Canal sont actuellement sur une fonction d'habitat quasi-exclusive.**

▶ Un renouvellement urbain à l'oeuvre pressenti comme positif en termes d'infrastructures de logement, d'équipements publics et de transports.

L'opération ANRU en cours sur le quartier des Poètes (Nord) et les opérations de réhabilitation sur les quartiers Langevin et Lavoisier au sud constituent un mouvement sensible quant au renouvellement de l'habitat. Elles ont d'ores et déjà amélioré sensiblement le cadre de vie.

↳ **Une restructuration forte du quartier Nord qui aura des impacts sur des publics de Canal.**

La démolition de 442 logements sociaux et de 12 logements de la copropriété, remplacés par la construction de 311 logements sur le site (dont 133 logements sociaux, 80 en locatifs libre et 88 en accession à la propriété), est accompagnée d'une réhabilitation et d'une résidentialisation de 412 logements sociaux et des 44 logements de la copropriété. Cette transformation d'un quartier de 3000 habitants se constate à « l'œil nu » : les espaces publics, les circulations, l'arrivée de véritables îlots résidentiels et l'apparition de nouveaux équipements publics (gymnase en 2012, groupe scolaire et centre social en 2014) construisent progressivement un nouveau visage, un lieu de vie autre qui devrait être achevé en 2014. Le centre social, principal équipement public de proximité du quartier, a investi des locaux provisoires, et y développe une dynamique d'accueil et d'animation des habitants au travers d'offres multiples.

Les mouvements de départs et d'arrivées d'une nouvelle population se font déjà sentir sur le quartier. La disparition d'anciens lieux d'activités illicites et le déplacement des regroupements de jeunes sont des données déjà identifiées qui font évoluer l'intervention et les points d'ancrage des équipes de Canal sur un quartier en mouvement, qui va au-delà de l'ancienne cité des Poètes.

Le projet d'un immeuble à vocation économique (côté RN1) et l'arrivée de commerces (côté rue Châtenay) sont des nouvelles composantes locales qui pourraient offrir des perspectives qui n'existent pas aujourd'hui dans l'action de proximité des éducateurs.

→ **Une physionomie du quartier Sud qui a évolué positivement avec la réhabilitation de Langevin-Lavoisier, sans pour autant identifier des effets majeurs sur les publics de Canal.**

Le désenclavement et la réhabilitation des cités Langevin et Lavoisier qui a débuté fin 2007 ont été finalisés pour l'essentiel à la fin 2011. Au-delà des opérations de démolition (137 logements sociaux), reconstruction (145 logements sur site) et réhabilitation lourde (381 logements nouveau centre social de qualité et de la requalification des espaces publics situés aux abords du centre commercial). Si l'impact de la diversification des types de logements est difficile à mesurer en termes de vie sociale, la reconstruction du centre social dans des locaux spacieux et adaptés offre indéniablement un renouveau de l'offre de service public de proximité, de point d'ancrage pour accueillir et informer la population de tout âge.

La requalification du lieu de vie est très probablement porteuse d'une forme de valorisation et d'amélioration des conditions d'habitat dans la population.

Cependant la transformation physique et le fonctionnement urbain d'un territoire d'intervention historique de Canal à Pierrefitte n'ont pas eu, à ce jour, d'effets concrètement identifiables pour les publics accompagnés dans le champ de la protection de l'enfance.

→ **De nouvelles perspectives en matière d'aménagements de transports et d'équipement structurant.**

La construction en cours d'une nouvelle ligne de Tram (T5) et d'une nouvelle forme de desserte ferroviaire avec la Tangentielle Nord, également pour leurs voisins.

La livraison prochaine des Archives Nationales (2013) au sud de la Ville, à la jonction de l'Université Paris VIII, participera probablement à ce mouvement de requalification du territoire en y implantant un équipement de référence, bien que ce dernier ne soit pas perçu comme pourvoyeur direct de services à la population ou d'animation locale.

Pierrefitte bénéficie progressivement de nouveaux aménagements susceptibles de faciliter les déplacements et d'offrir une forme de renouveau à certains espaces restés longtemps en attente de projet urbain de qualité.

- S'il est difficile, en 2012, d'anticiper l'ensemble des effets sur la vie locale et notamment sur les publics de Canal, de telles transformations sur les évolutions en termes de déplacements laissent pressentir à la fois des effets positifs et négatifs :
- positif : favoriser l'accessibilité et les interconnexions entre différents quartiers aux fonctions urbaines complémentaires, mais aussi d'autres possibles d'une manière générale.
 - négatif : un risque de confrontations, de conflits entre groupes rivaux aux abords ou dans les transports publics.

2- Une population pierrefittoise modeste et touchée par la précarité.

► Une population plurielle qui reste majoritairement modeste.
Comme dans les Villes voisines, plus de 50% des ménages fiscaux sont non imposables et touchent moins de 20 000 € par an.

(Source : *Portrait de la Seine-Saint-Denis, 2010. Exploitation des chiffres du recensement 2006*).
Un élu indique que seuls 40% de Pierrefittois paieraient la taxe d'habitation.

Les données relatives à la composition de la population pierrefittoise montrent des similitudes avec les villes voisines, tout en présentant certaines spécificités :

- en 2006, la taille des ménages est de 2,8 à 3,1 personnes, ce qui est au-dessus de la moyenne du département (2,57) qui est déjà la plus élevée d'Ile-de-France.
- 25 à 30% de la population a moins de 20 ans comme bon nombre des communes voisines (Stains, Villetaneuse, Epinay).
- 12 à 15% de familles ont 3 enfants ou plus.
- 12 à 14% de familles monoparentales : ceci reste légèrement inférieur aux villes voisines.

- Une majorité de ménages et d'enfants entrant sur le territoire sont étrangers, les ménages de nationalité française sortant sont majoritaires.

(Source : *Portrait de la Seine-Saint-Denis, 2010. Exploitation des chiffres du recensement 2006*)

↳ **Les composantes connues de la population pierrefittoise (2007) vont de pair avec des besoins sociaux importants.**
► De multiples formes de précarité à l'œuvre.

Au-delà des problématiques financières et des obstacles pour l'accès à l'emploi, il existe un constat partagé par un certain nombre de professionnel du social, en particulier de l'ASE, qu'un nombre important de ménages pourraient être touchés par des problématiques de santé mentale. Toutefois, cette perception devra être étayée au cours de cette année.

3- Un travail sur la question « éducative » à Pierrefitte qui repose sur l'animation d'un partenariat resserré.

► Une volonté marquée de la collectivité locale dans le champ éducatif malgré des moyens financiers très limités.

Dans un contexte de massification et de complexité des problématiques qui touchent la jeunesse, la Ville de Pierrefitte est peu dotée pour développer des interventions éducatives à la mesure des besoins repérés. Elle s'appuie sur ses principaux outils : les 2 Centres Sociaux, le Service Jeunesse (doté d'un Bureau d'Information Jeunesse-BIJ), le Programme de Réussite Educative. L'engagement d'une dynamique autour d'un « projet éducatif global-PEG » en 2012, indique une mobilisation forte pour porter une cohérence de l'action municipale en matière éducative en articulation avec les acteurs locaux non municipaux. Elle se traduit notamment par la création d'un poste de Directeur de l'action éducative au second trimestre 2012.

↳ Une Ville qui étoffe sa démarche éducative en optimisant le travail interne.

► Des services départementaux et de l'Etat dédiés à la protection de l'enfance et de la jeunesse actifs sur le territoire.
Les services de la Direction de la Prévention et de l'Action Sociale, l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Maternelle et Infantile sont largement mobilisés dans le cadre de leurs compétences d'action sociale et de protection de l'enfance sur les situations des Pierrefittois.

En 2011, la circonscription d'action sociale et de protection de l'enfance sur les situations des Pierrefittois.
En juin 2012, la circonscription ASE fait état de 82 enfants et jeunes majeurs suivis à Pierrefitte (6 premiers mois). Cette action de la protection de l'enfance s'est traduite par 22 actions éducatives et 62 mesures de placement. Le traitement des informations préoccupantes fait état de 42 évaluations en cours à Pierrefitte sur les 68 de la circonscription Pierrefitte-Villaneuse.

La PJJ, implantée en centre ville, recentrée depuis 2007 sur le champ du pénal, intervient à travers son UEMO, auprès d'une trentaine de mineurs délinquants, (13-18 ans) de Pierrefitte dans le cadre d'ordonnances judiciaires (données UEMO Pierrefitte, 2011).

Les interventions administratives et judiciaires de ces services fonctionnent en interactions avec les services de la collectivité et les associations de référence de Pierrefitte.

↳ Des services de droit commun du Conseil Général et de l'Etat qui travaillent ensemble.

► Des relais associatifs rares.

Les initiatives d'associations de proximité sur les problématiques éducatives, au-delà de la démarche portée par CANAL à travers sa mission générale de prévention spécialisée, sont difficilement identifiables.

Cependant 2 acteurs associatifs locaux majeurs participent à l'action éducative au travers de leurs missions respectives :

- l'AFPAD mène depuis de nombreuses années un travail de médiation sociale et scolaire qui a notamment abouti à la mise en place d'un dispositif d'accueil des élèves exclus des collèges de la Ville, « le fil continu ».
- l'association Objectif Emploi gère le dispositif Mission Locale en proposant des accompagnements durables des publics jeunes en quête d'un parcours de formation ou d'accès à l'emploi.

Si CANAL est reconnue localement sur les questions de protection de l'enfance et de prévention des conduites à risques chez les jeunes en général, ces 2 autres structures associatives sont également des relais identifiés et légitimés par les partenaires institutionnels pour mener un travail aux côtés des jeunes et des familles sur des problématiques de l'action éducative (médiation familiale, justice, scolarité, insertion professionnelle).
La région de quartier pourrait être un outil mobilisé sur des mises en situations professionnelles, dans une logique d'insertion vers l'emploi, sans pour autant avoir une compétence de base sur le champ éducatif en général.

↳ **Le territoire est peu doté de structures associatives autonomes en mesure de mettre en œuvre des interventions éducatives complémentaires à celles de l'offre institutionnelle.**

▶ Des professionnels de la prévention et l'accompagnement qui se connaissent... ce qui n'empêche pas des incompréhensions sur les champs d'interventions de chacun.
Les contacts réguliers sont manifestes, mais les habitudes de travail ne sont pas évidentes pour tous. Le besoin d'une lisibilité réciproque sur les missions et les pratiques professionnelles des différents intervenants, au-delà des Réunions Pluri-Partenaires (RPP), semble partagé.

↳ **L'animation du partenariat est un enjeu permanent dans un champ où les pratiques professionnelles et modes d'interventions sont multiples et complémentaires.**

4- Deux territoires d'intervention ciblés pour l'action de la prévention spécialisée.

▶ Une distinction Nord-Sud qui s'impose par la morphologie de la commune.
La délimitation des 2 territoires est pratique : des axes de circulation routiers et ferroviaires séparent clairement le nord (relativement plus proche du centre) et le sud. Les implantations d'équipements publics et les déplacements des habitants sur le territoire semblent confirmer cette distinction forte.

La délimitation des 2 territoires est pratique : des axes de circulation routiers et ferroviaires séparent clairement le nord (relativement plus proche du centre) et le sud. Les implantations d'équipements publics et les déplacements des habitants sur le territoire semblent confirmer cette distinction forte.

→ **Le mandat donné à Canal sur 2 quartiers « cibles » s'inscrit dans le découpage réel du territoire.**

► Des secteurs d'intervention de la prévention qui s'inscrivent dans des enjeux de territoires forts chez les jeunes.
Les affrontements entre les jeunes des quartiers nord et sud ont été particulièrement vifs, par périodes en 2008-2009, et avec quelques reminiscences en 2010. L'antériorité des équipes de Canal, notamment sur les quartiers sud, a permis de poursuivre une relation éducative qui dépasse l'unique réduction des tensions.
Même si les démarches de rapprochement semblent être plus faciles à initier depuis 1 an, il reste bien 2 accroches territoriales distinctes dans l'action de Canal.

- Nord : l'îlot des Poètes et son rayonnement implique une présence sociale au collège Pablo Neruda, le secteur Parmentier (une tour) et les petits HLM du secteur Châtenay.
- Sud : les îlots Langevin, Lavoisier, Jean Moulin, aux abords du collège Courbet, une présence sociale allant jusqu'à la Nationale 1.

→ **Le tissage d'un meilleur « vivre ensemble » des jeunes est un enjeu fort des liens entre les 2 territoires d'intervention de Canal.**

2/ Les problématiques socio-éducatives récurrentes à Pierrefitte.

► Des filles et jeunes femmes dont les fragilités sont perceptibles
Si les besoins d'accompagnements éducatifs ne se manifestent pas forcément de manière identique que pour les garçons, les filles font également preuve de comportements à risques pouvant motiver dans un premier temps une relation avec une éducatrice.
Les services de la Ville identifient également des demandes récurrentes en matière d'hébergement d'urgence pour ce public, qui amènent à mobiliser les outils à disposition de Canal dont l'Espèce Vie au Féminin, (EVAF), situé à St Denis.
La présence d'équipes mixtes d'éducateurs notamment aux abords des collèges est devenue l'une des modalités privilégiées pour engager un travail de prévention auprès de ce public.

- ▶ Un soutien à la scolarité « avec les moyens du bord »
Les projets des collèges, l'offre des services municipaux ou les accompagnements des associations locales enrayent difficilement un décrochage scolaire des jeunes les plus fragilisés. Les difficultés scolaires vécues au collège prennent souvent racine dans la scolarité primaire. Le Programme de Réussite Educative de Pierrefitte (PRE) a réalisé 146 suivis de parcours d'enfants âgés de 2 à 16 ans en 2010, dont 34 enfants du collège Pablo Neruda et 18 enfants de Gustave Courbet. Pour la tranche des 11-16 ans, cela a représenté 24 enfants sur le quartier Nord et 10 enfants sur le quartier Sud. Le non respect de l'autorité et la mauvaise estime de soi sont les problématiques majoritaires repérées chez les enfants suivis par le PRE en 2010. Le volontarisme et l'attractivité mise en œuvre par les équipes pédagogiques et éducatives des collèges auprès des élèves, le travail complémentaire de l'équipe du PRE pour lever d'autres obstacles plus ou moins indirects à la scolarité, n'excluent pas un besoin d'une autre forme de liant « non institutionnel » entre les élèves, les familles et l'institution scolaire.
- ↳ **En 2011, les accompagnements individuels dans le cadre de la scolarité par des éducateurs de Canal représentaient : 18 jeunes et 8 familles au Nord, 19 jeunes et 6 familles au sud.**
- ▶ Un manque de solutions pour les décrochés scolaires de 16 ans et plus qui évitent les institutions éducatives ou d'insertion socio-professionnelle.
Un nombre important de déscolarisés du collège ne bénéficient d'aucun dispositif « d'inclusion » institutionnel à l'issue de leur échec scolaire. S'ils ne vont pas vers les institutions et ne font pas preuve d'adaptation à l'offre proposée, ils resteront en marge.
- ↳ **38 jeunes mineurs se sont inscrits pour la première fois à la Mission Locale en 2011. Seuls 15 d'entre eux faisaient partie des 50 jeunes sortis du système scolaire en 2010-2011.**
(Source : Rapport d'activités de Canal 2011)
- ▶ Un éloignement de l'emploi qui implique une préparation aux démarches avec les structures d'insertion.
Les relations difficiles à l'institution scolaire ont des répercussions sur l'autonomie et la motivation des jeunes à aller vers des structures d'accompagnement vers l'emploi considérées comme peu accessibles au premier contact.

En 2011, la Mission Locale de Pierrefitte a accompagné 869 jeunes (+7% par rapport à 2010), dont 348 en premier accueil, au travers notamment de 2 644 entretiens individuels. 412 jeunes sur les 869 accompagnés par la Mission Locale ont trouvé une solution (emploi, formation, alternance, scolarité) en 2011. (Source : Mission Locale de Pierrefitte, statistiques 2011)

↳ **En 2011, les accompagnements individuels sur l'insertion professionnelle par les éducateurs de Canal représentaient : 43 jeunes des 116 suivis sur le Sud, 10 jeunes des 98 suivis sur le Nord.**

▶ Des besoins multiples d'accompagnement vers les institutions pour des jeunes et parfois leurs familles.
De l'alphabetisation pour les très jeunes, et de l'aide à l'orientation vers les institutions pour les jeunes d'origine étrangère (primo-arrivants sur le territoire) sont des besoins identifiés pour lesquels la réponse locale est à élaborer.

Des aides à la formalisation des démarches vers des employeurs dans le cadre de stage, de formation en alternance ou d'emploi mobilisent différents intervenants locaux dont les éducateurs.

▶ Des violences symboliques et physiques et des modèles de marginalité qui exercent un attrait certain chez les adolescents.
Certains côtoient au quotidien la banalisation des agressions, une sexualité dissociée du bien-être psychique et du respect du corps, une forme de schizophrénie dans le rapport aux autres... D'autres sont aspirés par des modèles de « socialisation » déviants.

↳ **Les formes de déviances et de souffrances sociales qui leur sont associées mobilisent de manière récurrente les acteurs éducatifs sur les passages à l'acte qui en sont les manifestations courantes.**

▶ Des prises en charges multiples qui rencontrent leurs limites.
Des mesures simultanées de l'ASE et de la PJJ témoignent de l'épaisseur des problématiques, impliquant parfois un rôle d'accompagnant

auprès des jeunes et des familles par les éducateurs de Canal. Les services sociaux et judiciaires sont limités dans leurs orientations et leurs modalités d'interventions. Cela produit des écarts et des

frustrations ressentis en termes de besoins et d'attentes sur un territoire. Cela est perçu comme un manque de réactivité et d'offres éducatives adaptées.

↳ **En 2011, les suivis de Canal en articulation avec l'ASE ont concerné 4 bénéficiaires au Nord et 2 bénéficiaires au Sud. Les articulations avec l'UEMO (PJJ) ont touché 11 bénéficiaires au Nord et 13 au Sud.**

3/ Caractéristiques fortes de l'intervention des éducateurs de Canal à Pierrefitte.

- ▶ Des principes dans le travail de rue et la relation aux jeunes.
L'ancrage sur le territoire ne se matérialise pas uniquement dans « la rue » : la présence sociale se construit sur la lecture et la pratique du terrain des éducateurs (auprès du public), ainsi que des interactions avec certains partenaires : collèges, PRE, Centres Sociaux, PIJ et Service Jeunesse, Mission Locale et Maison de l'Economie et de l'Emploi, l'AFPAD.
Un principe éducatif fort : une relation de confiance qui implique de ne pas promettre n'importe quoi aux jeunes dans les accompagnements.
- ▶ Un accompagnement multiforme des 10 à 25 ans sur les territoires contractualisés.
Les éducateurs privilégient les situations et temporalités du public (jeunes, familles) : le temps du contact, installation d'un climat de confiance, de l'accompagnement et retours vers les institutions.
La prise en charge globale amène une intervention sur de multiples champs, dont les limites se redéfinissent selon chaque cas : les éducateurs initient les démarches et s'attachent à assurer le rôle de passeur auprès des partenaires et institutions.
Le rajeunissement des publics s'opère encore très rarement sur les moins de 12 ans, bien que des intervenants sociaux constatent des problématiques récurrentes chez les plus jeunes.
- ▶ Des liens avec des partenaires qui privilégient les besoins d'accompagnement des publics.
Les articulations sont menées en continu, dans une démarche « d'association », avec les services en charge de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, le service social, les collèges ;
Un travail commun régulier, s'élabore avec les Centres Sociaux, le PRE, le Service Jeunesse/PIJ et la Mission Locale.
Un partenariat extra-local est recherché et mobilisé afin d'amplifier les réponses aux besoins identifiés au travers notamment des Espaces dynamiques d'insertion, (Nord Ouest), de l'EPIDE, (Etablissement Public d'Insertion de la Défense).
- ▶ La spécificité des modalités d'intervention mise en avant.
Les équipes de Canal intervenant depuis plusieurs années à Pierrefitte ont acquis une connaissance des jeunes et des familles de chaque territoire d'intervention qui facilite les prises de contacts et le déclenchement des accompagnements.
Le chef de service qui encadre les 2 équipes de Pierrefitte est largement investi dans les articulations et la discussion sur les positionnements professionnels avec les partenaires.

Les équipes de Canal intervenant depuis plusieurs années à Pierrefitte ont acquis une connaissance des jeunes et des familles de chaque territoire d'intervention qui facilite les prises de contacts et le déclenchement des accompagnements. Le chef de service qui encadre les 2 équipes de Pierrefitte est largement investi dans les articulations et la discussion sur les positionnements professionnels avec les partenaires.

L'absence de mandat des équipes de Canal fait que non seulement le rapprochement entre l'action administrative ou judiciaire et les jeunes ou les familles concernées, et permet une continuité là où les mesures s'arrêtent.

4/ Les Enjeux et les interventions de Canal.

► Des problématiques communes mais qui se déclinent selon les réalités propres aux 2 secteurs d'intervention. Nord et Sud
Une précarité sociale et économique très présente qui imprègne les problématiques décrites ci-après :

- Au nord, des situations de déscolarisation précoces sans solution et des condamnations qui amplifient le besoin d'accompagnement vers les interactions avec l'UEMO (PJJ) se concrétisent dans l'accompagnement éducatif des mineurs sous le coup d'une mesure de justice.

Les demandes d'aide à la recherche d'emploi sont les sollicitations les plus rencontrées par les éducateurs sur ce quartier où le renouvellement urbain n'est pas porteur a priori de nouvelles opportunités pour lever les freins à l'emploi.

La nécessité d'intensifier la relation auprès des jeunes filles, notamment au travers d'une accroche dans le cadre de leur scolarité favorise le traitement de difficultés visibles ou non, (violences, conduites à risques, santé, sexualité)

La transformation urbaine du quartier des Poètes et de ses abords engendre pour certains jeunes, des déplacements de lieux et modalités de trafics. Une veille permanente de l'évolution du territoire et des formes d'ancrage de ces jeunes restent de mise.

Les plus jeunes, garçons pour la plus part, issus des familles en grande précarité financière, matérielle et familiale restent des proies faciles, instrumentalisés souvent par les plus grands. Ils sont attirés par des gains rapides, mais risqués, pouvant répondre à des besoins de consommation liés à la mode mais aussi de première nécessité.

- Au sud, une part importante des interventions est liée à l'accompagnement de jeunes en situations de décrochage scolaire (16% des accompagnements individuels en 2011) et aux problématiques d'insertion socio-professionnelle (37% des accompagnements individuels en 2011).

L'éloignement du centre ville de Pierrefitte et la réticence à aller « jusqu'à » la mission locale du fait de logiques de conflits inter-quartiers, impliquent chez les jeunes davantage de sollicitations à notre égard, tant sur la recherche d'emploi, de stage que de formation professionnelle.

Le rapprochement récent de la Mission Locale et les permanences à venir au sein du centre social Croizat participeront progressivement à endiguer cet évitement.

L'arrivée du Tramway T5 pourrait reconfigurer favorablement les rapports aux territoires et faciliter ainsi la mobilité des jeunes dans le cadre des nécessaires démarches.

Des démarches individuelles multiples sont menées avec le public du Sud sur les conduites à risque avérées (addictions, santé mentale, passages à l'acte délinquant...) et un travail de prévention davantage collectif avec les partenaires.

Les suivis de jeunes sous mesure de justice mobilisent les éducateurs dans une démarche de soutien aux familles, mais aussi vis-à-vis des jeunes eux-mêmes et ceci en étroite collaboration avec l'institution judiciaire (Tribunal, JEMO, SEAT, SPIP, Prisons).

Un ancrage de l'équipe des éducateurs identifiés par les différentes tranches d'âge s'alimente d'activités accessibles et favorise une parole éducative dans des situations « détendues » (football en salle, séjours éducatifs, activités éducatives citoyennes, chantiers éducatifs).

↳ **Les problématiques d'accompagnement des publics sont relativement similaires sur les 2 territoires, cependant, le poids pris par chaque thématique et les modalités partenariales afférentes sont propres à chacun.**

▶ Des lectures différentes de la notion de « danger » chez le mineur dans le cadre de la protection de l'enfance complexifient l'intervention des éducateurs quant au risque de délinquance.

Les éducateurs semblent disposer de peu de relais de prise en charge des premiers actes de déviance (ne faisant pas encore l'objet d'une mesure de justice). L'appréciation différente du risque de danger immédiat entre l'ASE et les éducateurs en prévention spécialisée laisse le champ ouvert à « une influence négative du milieu » parfois difficile à circonscrire.

↳ **L'offre de prise en charge de la protection de l'enfance requiert une technicité et une qualité de relation partenariale particulières pour que les arguments des éducateurs prennent toute leur valeur.**

▶ Des outils éducatifs adaptés : les chantiers éducatifs et les activités citoyennes comme axes de développement.
Ces projets déjà mis en œuvre sur les 2 territoires d'interventions de Pierrefitte s'annoncent comme un mode d'intervention à développer sous ses différentes formes par les éducateurs de Canal.

Outre les vertus éducatives d'une démarche de mobilisation autour des valeurs de « valorisation de soi par le travail » et « d'utilité sociale », les chantiers éducatifs et les activités citoyennes sont un lieu de construction concret du partenariat, offrant une visibilité à l'action éducative locale.

↳ **Les chantiers éducatifs et les activités citoyennes sont des modes d'intervention de Canal à fort potentiel.**

▶ La reconnaissance d'un rôle d'écoute et de facilitateur qui permet l'ancrage auprès des jeunes en général. Un « ancrage » avéré permet un repérage de l'équipe de CANAL comme un acteur légitime et souvent incontournable auprès des jeunes au Sud comme au Nord

L'intérêt manifeste des éducateurs et leurs savoirs faire sur les multiples problématiques des jeunes reconnus par ces derniers, (scolarité, emploi, famille, justice, loisirs) rencontrent cependant des limites dans leur résolution.

Les éducateurs apparaissent, également pour les partenaires, être des référents privilégiés pour les jeunes qui bénéficient d'un accompagnement sur différents registres (emploi, justice, scolarité), là aussi les limites doivent être explicitées.

↳ **La légitimité acquise des éducateurs auprès des jeunes n'impliquent pas que tous les messages éducatifs puissent passer à tout moment. En matière de passage à l'acte, les éducateurs ont peu d'influence lorsque les jeunes agissent en dehors de leur quartier et ceci accentué sous l'effet de groupe.**

II-Objectifs

**Orientations, modalités, et appréciation de l'intervention de CANAL
à Pierrefitte-sur-Seine
2014-2019**

La démarche d'élaboration des objectifs

A l'instar du travail mené pour la construction d'un diagnostic local pluriel et partagé, les objectifs ont été construits à l'aide de multiples contributions :

- Le retour sur expériences des éducateurs des équipes Nord et Sud et de leur chef de service.
- L'analyse actualisée du champ de la prévention spécialisée par les chefs de service éducatifs, de la directrice adjointe et du directeur de CANAL.
- Les questionnements et attentes du Conseil d'Administration de CANAL et de la tutelle (Conseil Général, Bureau prévention).
- Les remarques et propositions des 20 professionnels et élus, des 4 jeunes Pierrefittois rencontrés fin 2011 et au premier semestre 2012

Il faut notamment remarquer que le 3^{ème} Axe du contrat d'objectifs a été élaboré à l'aide d'une production collective réalisée avec les partenaires de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine, et en particulier les directeurs des centres sociaux et du programme de réussite éducative.

AXE 1 : LES PUBLICS

*Principe : la prévention n'a pas à se spécialiser, a priori, sur une classe d'âge plutôt qu'une autre. La raison d'être de son intervention est d'aller vers les publics vulnérables repérés sur un territoire et dans un contexte donné. A Pierrefitte, le public pour lequel le besoin d'intervention des éducateurs est le plus marqué est composé majoritairement des jeunes de 14 à 18 ans.
(En 2011 les 14-18 ans représentent : 51% des jeunes accompagnés sur les quartiers Sud, 67% sur les quartiers Nord)*

Objectifs	Mise en oeuvre	Moyens	Indicateurs d'évaluation
<p>1</p> <p style="text-align: center;">PRIVILEGIER UNE FONCTION DE VIEILLE AUPRES DES PRE-ADOLESCENTS (10-12 ANS)</p>	<p>► Identifier les situations problématiques au travers des contacts établis avec les familles, ou par un repérage de rue.</p> <p>► Echanger sur le diagnostic avec les intervenants compétents avant d'être susceptible d'engager ou non une relation éducative.</p>	<p>→ Ancrage au sein des familles ; actions de loisirs touchant les plus jeunes</p> <p>→ Mobilisation d'un partenariat large : ASE, PMI, GMP, Service Enfance, PRE, Rased, Service social scolaire, DPAS...</p>	<p>► Le rôle joué par l'éducateur au sein du collectif de professionnels dans le repérage des problématiques récurrentes chez les plus jeunes.</p> <p>► Les types d'aboutissements des orientations vers le droit commun.</p> <p>► L'origine du « contact » avec les 10-13 ans.</p>
<p>2</p> <p style="text-align: center;">MAINTENIR L'ATTRACTIVITE AUPRES DES 12-16 ANS PAR UNE PRESENCE SOCIALE DIVERSIFIEE ET DES ACTIONS DE PROXIMITE</p>	<p>► Actions collectives de socialisation par les « loisirs » qui mixent les publics.</p> <p>► Adapter la présence sociale des éducateurs aux formes privilégiées par les publics</p>	<p>→ Offre d'actions éducatives de type sorties, mini-séjours, activités éducatives citoyennes</p> <p>→ Présence sociale au sein de lieux de socialisation des jeunes : rue, domicile, centre social, collège, complexe sportif...</p>	<p>► Origine de l'offre ou demande d'actions éducatives au regard des bénéficiaires touchés.</p> <p>► La diversité des formes prises par les contacts avec les jeunes suivis et leur récurrence (ex : plus souvent dans la rue, au complexe sportif, au sein d'institutions...)</p>

Objectifs	Mise en oeuvre	Moyens	Indicateurs d'évaluation
<p>3</p> <p>L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN RUPTURE SCOLAIRE (16-18 ANS).</p>	<p>► Diversifier les réponses pour les « décrochés » sans solution.</p> <p>► Développer des activités citoyennes éducatives pour mobiliser le jeune intelligemment et l'aider à se projeter, à s'orienter</p>	<p>→ Orienter les échanges et contacts sur la formation/projet professionnel en lien avec les structures compétentes.</p> <p>→ Intervenir auprès des établissements en vue de maintenir l'engagement de l'institution scolaire quant au devenir du jeune.</p>	<p>► La diversité des issues des accompagnements pour les jeunes « sortis » de la scolarité et durée d'élaboration des réponses.</p> <p>► Les relais mobilisés par les éducateurs et les partenariats établis pour l'ensemble des situations des « déscolarisés ».</p>
<p>4</p> <p>FAVORISER UNE DEMARCHE DE QUESTIONNEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION D'UN « PROJET DE VIE » AVEC LES JEUNES ADULTES. (18-25 ANS)</p>	<p>► Ouvrir les horizons des jeunes adultes accompagnés sur des actions/projets qui permettent de creuser leurs motivations et centres d'intérêts.</p> <p>► Développer les chantiers éducatifs</p>	<p>→ Orienter et accompagner sur des actions de découverte « de soi », de construction de projet, de travail sur les motivations.</p> <p>→ Travailler avec les partenaires de chantiers (CTM, Bailleurs)</p>	<p>► Réceptivité des publics visés aux propositions et orientations faites</p> <p>+ Facteurs d'accrochage et de refus.</p>
<p>5</p> <p>DEVELOPPER DES RELATIONS EDUCATIVES DURABLES AVEC LE PUBLIC FEMININ. (COLLEGIENNES ET JEUNES ADULTES)</p>	<p>► Poursuivre des prises de contacts et accompagnements spécifiques auprès des jeunes filles manifestant des conduites à risques.</p> <p>► Faciliter des relations apaisées et respectueuses avec les garçons.</p>	<p>→ Travailler avec les partenaires oeuvrant auprès de ce public pour développer des actions collectives et individuelles adaptées (collèges, centres sociaux, Mission locale, EVAF, centre de planification, atelier santé ville...)</p>	<p>► Issue des problématiques abordées avec les jeunes filles accompagnées.</p> <p>► Issue des actions menées sur les relations filles-garçon</p>

AXE 2 : LES CHAMPS D'INTERVENTION

Principe : Les champs d'intervention de Canal à Pierrefitte s'inscrivent dans la politique publique de protection de l'enfance et donc la démarche de prise en charge globale qu'elle implique.

Selon les problématiques récurrentes des jeunes sur les territoires d'intervention des équipes de prévention spécialisée et le diagnostic évolutif qu'elles font avec les partenaires locaux, l'accent peut être mis davantage sur certains champs.

Il reste que les équipes Sud et Nord de Canal s'attachent à couvrir l'ensemble des domaines mentionnés ci-dessous dans la mesure des moyens disponibles et de la réalité locale.

L'accompagnement dans la scolarité

Objectifs	Mise en oeuvre	Moyens	Indicateurs d'évaluation
<p>6</p> <p style="text-align: center;">ORIENTER LES REPONSES EDUCATIVES SUR LES PREMIERS SIGNES DE RAPPORTS DIFFICILES A LA SCOLARITE.</p>	<p>▶ Travailler à une prise de contact précoce avec les profils fragiles identifiés par l'EN et le PRE</p> <p>▶ Etre force de proposition dans les actions de prévention du décrochage scolaire</p> <p>développées par les collèges et le PRE (ex : absentéisme lourd, remobilisation sur la scolarité...)</p>	<p>→ S'appuyer sur une dynamique de repérage du collège (GAIN) reliée au primaire (PPRE) pour identifier.</p> <p>→ Solliciter les partenaires tels que le PRE</p> <p>→ Médiation auprès des familles.</p>	<p>▶ Les effets des dispositifs actionnés avec les partenaires dans le cadre d'un repérage de décrochage précoce (6^{ème}).</p> <p>▶ Les effets des actions menées auprès des élèves en décrochage accompagnés.</p>

7	Objectifs	Mise en oeuvre	Moyens	Indicateurs d'évaluation
	<p align="center">UNE PRESENCE EDUCATIVE DISCRETE ET ASSUMEE EN LIEN AVEC LES ETABLISSEMENTS.</p>	<p>► Travailler sur des situations précises auprès de collégiens à l'intérieur et l'extérieur du collège.</p> <p>► S'appuyer sur les actions collectives initiées par les établissements et le PRE.</p>	<p>→ Intervenir en bonne intelligence avec des partenaires au sein des établissements (sans être assimilé à un intervenant de l'EN par les élèves, les familles et les professionnels.</p> <p>→ Disponibilité au sein de différents lieux de socialisation des jeunes : rue, domicile familial, centre social, devant le collège, complexe sportif...</p>	<p>► Les effets des actions individuelles menées auprès de collégiens en décrochage (à partir de la 5^{ème}).</p> <p>► Les caractéristiques des liens maintenus entre les éducateurs et les jeunes en difficultés scolaires (ex : ce qui permet de maintenir la relation et sur quoi les décrochés sont demandeurs : médiation scolaire, travail mené dans un autre cadre que la scolarité proprement dite...)</p>
8	<p align="center">CONTRIBUER A LA RENCONTRE DES BESOINS D'APPRENTISSAGE AVEC L'OFFRE EXISTANTE (OU EN DEVENIR).</p>	<p>► Identifier et solliciter des intervenants locaux ou extra-locaux pour répondre au besoin d'orientation et d'apprentissage des jeunes primo-arrivants et/ou non francophones ; à la demande d'accompagnement scolaire.</p>	<p>→ Identifier les réponses existantes.</p> <p>→ Travailler avec les partenaires de proximité sur l'offre en devenir (centres sociaux, PRE, service jeunesse)</p>	<p>► Etat des réponses existantes et actionnées pour répondre au besoin connu d'apprentissage du français, remise à niveau..</p>

L'insertion professionnelle

Objectifs		Moyens			Indicateurs d'évaluation
9	<p>REDUIRE LES FREINS A L'AUTONOMIE ET A L'ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE D'INSERTION VERS L'EMPLOI.</p>	<p>Mise en oeuvre</p> <p>► Faciliter l'accès et l'utilisation des outils à disposition de Canal et de ses partenaires privilégiés (Maison de l'économie et de l'emploi, mission locale, PJJ, association intermédiaire, entreprise d'insertion, régie de quartier)</p>	<p>→ A l'aide des partenaires « emploi », agir sur : la mobilité, l'aide financière d'urgence, l'accompagnement au logement, l'accès à la formation... et d'une manière générale l'ensemble des dispositifs qui favorisent l'inclusion.</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>► Recensement des dispositifs mobilisés pour les publics concernés et impacts sur les situations traitées.</p> <p>► Les effets des accompagnements sur la capacité des jeunes à engager et poursuivre un parcours vers l'emploi.</p>	
10	<p>UNE MOBILISATION DES JEUNES AUTOUR DE CHANTIERS EDUCATIFS POUR ENCLENCHER UN PROCESSUS D'INSERTION.</p>	<p>► Elargir le réseau de partenaires et diversifier les situations de « chantiers » pour créer des moteurs collectifs.</p> <p>► Travailler « le projet » des jeunes en lien avec des partenaires de l'accompagnement de projets.</p>	<p>→ Elaborer les chantiers avec des acteurs locaux : CTM (centre technique municipal) de Pierrefitte, structures d'insertion sur Plaine Commune, Bailleurs divers...</p>	<p>► L'implication des jeunes engagés dans le chantier, les effets des leviers collectifs et individuels actionnés pour maintenir la mobilisation.</p> <p>► Les retours des commanditaires et partenaires des chantiers</p> <p>► Nombre et nature des accompagnements à l'issue du chantier.</p>	

Citoyenneté - Accès au droit - Justice

	Objectifs	Mise en oeuvre	Moyens	Indicateurs d'évaluation
11	<p>POURSUIVRE LES RAPPROCHEMENTS DES JEUNES DES QUARTIERS NORD ET SUD DE PIERREFITTE ET AVEC DES JEUNES D'AUTRES VILLES.</p>	<p>► Initier des rencontres sportives entre des jeunes des 2 quartiers, lors de tournois sur d'autres villes, et sur les équipements locaux.</p> <p>► Identifier et/ou Concevoir des actions collectives (loisirs, socio-culturelles, culturelles...) en partenariat qui permettent le dépassement des frontières de quartier, et préviennent les affrontements entre jeunes.</p>	<p>→ Articuler le partenariat avec le service jeunesse, les centres sociaux, les collèges (...), la PJJ autour de la prévention des affrontements entre quartiers.</p> <p>→ S'appuyer sur les nouveaux équipements (gymnase) liés aux réhabilitation des quartiers</p>	<p>► Nature des initiatives mêlant les jeunes Nord et Sud et analyse en termes de réduction des tensions Nord-Sud.</p>
12	<p>AUTONOMISER PROGRESSIVEMENT LES PUBLICS DANS L'EXERCICE DES DROITS ET DEVOIRS DE CITOYENS.</p>	<p>► Aider à acquérir « une méthode » dans la relation aux institutions.</p> <p>► Développer des passeurs/relais au sein des familles et groupes de pairs.</p>	<p>→ S'appuyer sur le réseau de proximité et pour orienter et accompagner les publics dans la pratique « citoyenne » (ex : AFPAD...)</p> <p>→ S'appuyer sur des accompagnements fructueux pour développer l'entraide</p>	<p>► Les résultats des actions menées sur la capacité des jeunes à poursuivre ou engager les relations avec les institutions.</p> <p>► Les effets de l'entraide familiale ou entre jeunes initiée par les éducateurs.</p>

Objectifs		Mise en oeuvre	Moyens	Indicateurs d'évaluation
13	PREVENIR LE BASCULEMENT DES JEUNES « SUR LE FIL » DES PASSAGES A L'ACTE.	<p>► Sensibiliser les publics aux conséquences concrètes et durables de leurs actes.</p> <p>► Travailler à la réactivité des partenaires sur les situations délicates, en intégrant leur système de contrainte.</p>	<p>→ S'appuyer sur les échanges formels et informels, les débats collectifs, pour appeler les issues systémiques des « modèles de marginalité » ; les impacts sur les proches (...).</p> <p>→ Mobiliser les ressources partenariales pour des alternatives à la spirale délinquante (ex : ASE, l'EPIDE, Nord-Ouest, etc).</p>	<p>► Types de sensibilisation réalisées et retours « oraux » et en « actes » des jeunes ciblés (risque de passage à l'acte).</p> <p>► Conditions d'optimisation et adéquation de la réponse partenariale avec la problématique.</p>
14	MAINTENIR UN ACCOMPAGNEMENT DURABLE AVEC LES JEUNES SOUS MESURES DE JUSTICE.	<p>► Articuler le contenu des accompagnements avec l'équipe de l'UEMO (PJJ) avant, pendant et à la suite de mesures pénales.</p>	<p>→ Animer le partenariat acquis avec les éducateurs PJJ (relations jeunes/familles).</p> <p>→ Visites en maison d'arrêt.</p> <p>→ Initier une rencontre trimestrielle entre les éducateurs canal et PJJ</p>	<p>► Nombre, types d'actions concertées avec la PJJ et effets de ces dernières auprès du jeune.</p> <p>► Adhésion aux actions envisagées et mise en oeuvre avec le jeune pour préparer la réinsertion à la sortie d'incarcération.</p>

Parentalité - vie familiale

	Objectifs	Mise en oeuvre	Moyens	Indicateurs d'évaluation
15	<p>ANCER LA RELATION EDUCATIVE AUPRES DES FAMILLES QUI ADHERENT A L'INTERVENTION DES EDUCATEURS.</p>	<p>► Outiller les familles dans leur lecture et compréhension des situations de leurs enfants.</p>	<p>→ Accompagnements physiques et oraux pour aider les familles à identifier les relais et à entretenir les relations avec les acteurs multiples du champ éducatif.</p> <p>→ Accueil dans des locaux de proximité clairement identifiés.</p>	<p>► Nombre et types d'interventions ayant eu un impact sur la capacité des familles à mieux se saisir des relais.</p> <p>► Evolution des sollicitations des familles connues dans le temps.</p>
16	<p>CONTRIBUER A LA REFLEXION ET AU PARTAGE D'EXPERIENCES DANS LE CADRE D'INITIATIVES COLLECTIVES AUTOUR DE LA PARENTALITE ET DE L'EDUCATION.</p>	<p>► Participer aux initiatives de proximité permettant d'affiner le diagnostic local des problématiques, d'identifier les relais, répondre aux questionnements des habitants.</p> <p>► Développer des passeurs/relais au sein des familles et groupes de pairs.</p>	<p>→ Groupes de travail du Projet Educatif Global (PEG) portés par la Ville</p> <p>→ Les initiatives de sensibilisation des familles par les Centres Sociaux, le PRE, le Service Jeunesse, les Collèges, l'AFPAD</p>	<p>► Recensement des réunions partenariales et temps d'échanges informels avec des familles sur les questions éducatives et prolongements éventuels.</p>

Santé – Prévention des conduites à risques

Objectifs		Mise en oeuvre	Moyens	Indicateurs d'évaluation
17	RELAYER ET FACILITER L'ACCES AUX INFORMATIONS SANTE ET A L'OFFRE THERAPEUTIQUE DISPONIBLE AUX JEUNES ET AUX FAMILLES.	<p>► Etablir des liens privilégiés avec les acteurs de la santé les plus accessibles et disponibles pour répondre aux questions et besoins de soins des jeunes et des familles.</p>	<p>→ Partenariat actif (Ex : Atelier Santé Ville, PRE, équipe médico-sociale des collèges) et à réactiver éventuellement (centre de santé, CMP...)</p>	<p>► Les aboutissements des relais faits par les éducateurs sur des problématiques de santé. ► Les actions nécessaires pour faciliter les réponses concrètes aux besoins des jeunes.</p>
18	DISPOSER D'UNE « VEILLE » ET D'UN RESSOURCEMENT DES ÉQUIPES SUR L'ÉVOLUTION DES CONDUITES A RISQUES.	<p>► Partager le diagnostic et les pratiques d'intervention entre équipes sur les nouvelles conduites à risques repérées chez les jeunes. ► Solliciter des intervenants pour outiller les équipes autour de la prévention des addictions (drogues, jeux vidéos/outils numériques...).</p>	<p>→ Réunions de travail avec les partenaires locaux : PRE, service jeunesse, centres sociaux, collèges. → Services du Conseil Général (mission départementale de prévention des conduites à risques, Bureau prévention)</p>	<p>► Retours sur les sollicitations d'interventions et leur pertinence au regard des besoins des équipes.</p>

AXE 3 : DYNAMIQUE PARTENARIALE ET LISIBILITE DE L'ACTION EDUCATIVE A PIERREFITTE

Principe : Le travail partenarial est non seulement un pilier de la prévention spécialisée, mais il est un levier fondamental de la relation éducative qui ne saurait se limiter aux interactions entre éducateurs et publics de la prévention. Les actions et réponses de la prévention spécialisée à Pierrefitte s'élaborent avec différents partenaires.

Le travail des éducateurs est logiquement perçu de différentes manières par les multiples partenaires de Canal, du fait de missions et positionnements différents dans le champ éducatif, et du social en général.

Une meilleure compréhension du travail des éducateurs et le renforcement de la dynamique partenariale que l'on peut en escompter nécessitent de définir collectivement les actions, moyens et indicateurs d'évaluation de cet axe du contrat d'objectifs.

19	Objectifs	Mise en oeuvre	Moyens	Indicateurs d'évaluation
	<p style="text-align: center;">RENDRE PLUS ACCESSIBLES ET PLUS LISIBLES LES MODALITES D'INTERVENTION DES ACTEURS DE L'EDUCATIF A PIERREFITTE (CANAL ET PARTENAIRES)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formaliser une démarche d'échanges réciproques avec les différents partenaires de Canal en lien direct avec le contexte vécu ▶ Communiquer davantage sur les situations rencontrées ▶ Utiliser les supports d'animation socio-culturels sur les quartiers afin de faire mieux connaître nos modes d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> → Initier les réunions avec les partenaires sur les complémentarités, autour de l'intérêt du jeune et des familles. → S'appuyer sur les centres sociaux, relais potentiels des habitants → S'appuyer sur les diagnostics de l'existant et les outils des partenaires (PRE, ASE, DPAS, PMI) pour mettre à jour l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les impacts des rencontres sur une meilleure compréhension/explicitation des interventions de chacun. ■ Les usages et les complémentarités entre partenaires au regard du diagnostic de l'existant (en termes de partenaires et d'interventions de chacun) ■ Les écarts et évolutions des stratégies mises en oeuvre ■ Analyse des résultats et orientations nouvelles

Objectifs		Mise en oeuvre	Moyens	Indicateurs d'évaluation
20	OPTIMISER LES TEMPS DE RENCONTRES ENTRE PROFESSIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les écrits qui enrichissent le suivi et facilitent les interventions des partenaires. ▶ Renforcer les argumentaires mis en avant lors de RPP pour alimenter certaines relations partenariales et outiller les partenaires. ▶ Mutualiser des temps de rencontres/échanges avec les jeunes sur la base des complémentarités répétées. ▶ Favoriser les temps de partage et de formation entre professionnels sur les problématiques éducatives. Les enjeux autour des addictions des jeunes et un rapport précoce à la sexualité traversent à la fois les animateurs du service jeunesse et les éducateurs de Canal. 	<ul style="list-style-type: none"> → Mails et mise à jour de suivis auprès de l'ASE, la PJJ, la DPAS (...). → Formalisation des demandes étayées, s'appuyant sur le chef de service éducatif le cas échéant. → Entretiens chez les partenaires et dans les locaux Canal à Pierrefitte et au siège social de l'association à Saint-Denis → Réunions thématiques particulières : l'emploi, l'éducation, le logement, l'échec scolaire.... → Participer à l'organisation des assises du travail social à Pierrefitte. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mesure du nombre d'écrits réalisés pour déclencher des prises en charge adaptées par les partenaires sollicités. ● Les effets des poly-accompagnements sur les situations des jeunes (plus-values, doublons, « conflits » d'interventions...). ● Rédiger et diffuser régulièrement les comptes rendus des réunions afin d'avoir en fin d'année un rapport sur les réflexions menées sur le territoire.

21	Objectifs	Mise en oeuvre	Moyens	Indicateurs d'évaluation
	<p>RENFORCER ET INITIER DE NOUVEAUX PARTENARIATS A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE, DEPARTEMENTALE ET REGIONALE.</p>	<p>► Définir avec les partenaires les besoins de partage et de mutualisation de contacts extra locaux.</p>	<p>→ Poursuivre l'ouverture sur les partenaires du territoire de Plaine Commune et la communauté d'agglomération en tant que telle → Echanger sur les différents projets avec les bailleurs sociaux. → Se mettre en lien avec les actions du CG, de la région ainsi que des projets à l'échelle européenne. → Organiser des rencontres avec l'inspection académique pour travailler collectivement sur la thématique de l'échec scolaire.</p>	<p>► Nombre de partenariats concernés. ► Etats de réalisation de projets. ► Rapprochement des partenariats actifs avec la cartographie des besoins (diagnostic pluri-partenaires) sur le territoire.</p>

22	Objectifs	Mise en oeuvre	Moyens	Indicateurs d'évaluation
	<p align="center">DIVERSIFIER LES MODALITES D'ECHANGE AVEC LES DECIDEURS LOCAUX.</p>	<p>► Un à 2 échanges annuels « à bâtons rompus » entre le Maire de Pierrefitte et les éducateurs.</p> <p>► Discuter avec les partenaires sur les moyens pertinents pour permettre aux décideurs de s'approprier le contenu « invisible » du travail éducatif</p>	<p>→ Rencontre(s) en dehors de toute présentation de bilan institutionnel.</p> <p>→ Mise en place veille socio-éducative croisant les apports des professionnels locaux (Ville, associations), qu'ils soient municipaux, départementaux (DPAS, ASE, PMD), de l'Etat (SPIP, PJJ, Juge des enfants...)</p>	<p>► Analyses partagées, complémentaires et divergentes sur la situation éducative et la dynamique locale.</p> <p>► Retro-planning des échanges et propositions actées qui en résultent entre partenaires.</p> <p>► Problématiques traitées et résolues à partir de l'objectivation veille socio-éducative.</p> <p>► Etat de mobilisation du partenariat concerné.</p>

23	Objectifs	Mise en oeuvre	Moyens	Indicateurs d'évaluation
	<p>RENDRÉ COMPTE DE L'ÉPAISSEUR DU TRAVAIL DE PRÉVENTION POUR MIEUX EXPLICITER SES ABOUTISSEMENTS, TANT DANS SES REUSSITES QUE SES ECHECS.</p>	<p>► Trouver l'équilibre entre les attentes des partenaires et les contraintes des éducateurs.</p>	<p>→ Faciliter les échanges entre les deux équipes du Nord et du Sud et les centres sociaux et de l'équipe du PRE.</p> <p>→ Travail de transversalité sur des suivis de groupe ou individuel.</p> <p>→ Mise en place de réunion(s) trimestrielle(s) inter/partenaire(s), afin de faire le point sur les objectifs communs.</p> <p>→ Affiner les tableaux de restitution des suivis annuels.</p> <p>→ Structure du contrat d'objectifs (support).</p> <p>→ Capitalisation des échanges sud et nord avec les partenaires mutuels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Le nombre de rencontres réalisées sur le territoire. ► Nombre de réunions ► Diffusion et retours sur le rapport d'activités ► Retour sur d'éventuels questionnaire(s) d'évaluation pour les professionnels et pour le public. ► Essai de formalisation synthétique de la densité des accompagnements et de leurs résultats en matière éducative (ex : <i>formalisation de type « arbres de la connaissance »</i>)

Mise en œuvre et suivi

En qualité de cadre de référence de l'action de CANAL à Pierrefitte, le contrat d'objectifs a pour vocation d'être le support de suivi continu de l'action de CANAL.

- A ce titre, il prendra place progressivement comme un outil pour analyser le travail éducatif réalisé.
- il permettra de mettre à jour les supports d'évaluation du travail de prévention spécialisée au travers des indicateurs proposés.
 - il sera le support à l'élaboration du rapport d'activités annuel de l'association sur le territoire.

L'appropriation du contrat d'objectifs comme outil de suivi de l'action de l'association à Pierrefitte-sur-Seine s'affinera au cours des 3 premières années de mise en œuvre (2012-2015), notamment par la sélection/reformulation et la déclinaison des indicateurs d'évaluation possibles retenus lors de l'élaboration du contrat.

Cette démarche d'adaptation de l'outil de cadrage au travers de l'appréciation réelle des interventions nécessitera un travail de formalisation « chemin faisant » qui sera mis en partage avec les partenaires de CANAL (selon les modalités prévues dans l'axe 3 du contrat d'objectifs).

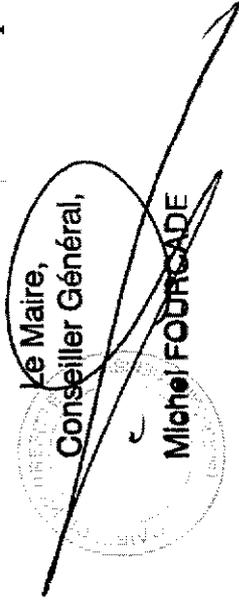
Synthèse de la mise en œuvre et de suivi de l'outil contrat d'objectifs :

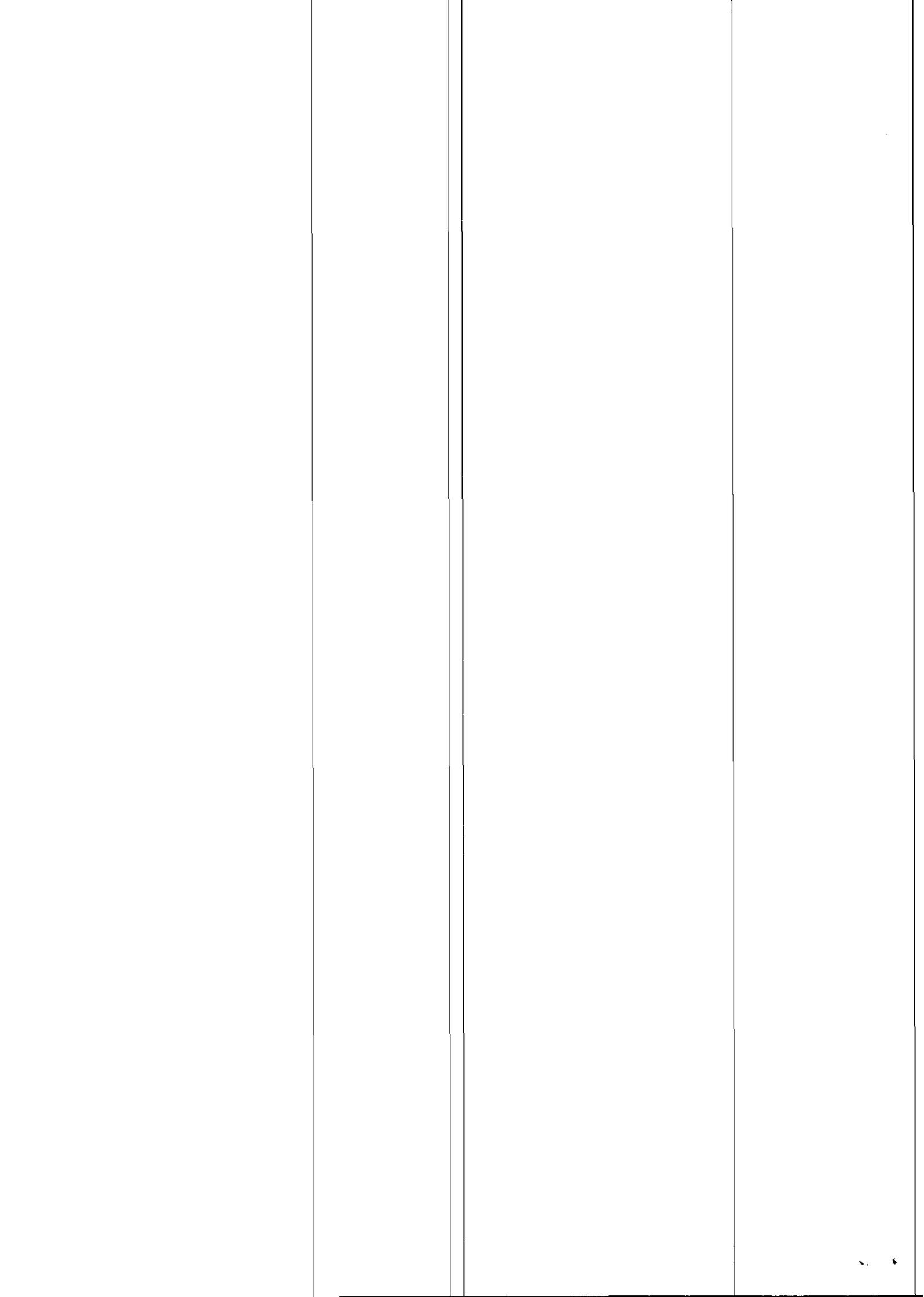
Objectifs	Réalisations (indicateurs)	Analyse	Proposition d'évolution
<p>23 Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réinterroger le travail de terrain au regard de ces orientations. - réinterroger ces orientations à partir du vécu des équipes. 	<p>47 indicateurs possibles identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Regroupements d'indicateurs pertinents. - Déclinaison des données qualitatives ou quantitatives des indicateurs retenus 	<p>Conclusions issues des indicateurs d'évaluation.</p>	<p>Nouvelle formulation d'objectifs ou de conditions de mise en œuvre au regard de l'analyse.</p>

**Le Président de l'association Canal
Michel COLAS**



**Le Maire de Pierrefitte-sur-Seine Pour le Président du Conseil général
Le Vice-président**





Délibération n°

CONVENTION ET CONTRAT D'OBJECTIFS RELATIFS À L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE DE PIERREFITTE POUR LA PÉRIODE 2014-2019

La commission permanente du conseil général,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil général n°2007-332 en date du 21 novembre 2007 autorisant le fonctionnement d'un service de prévention spécialisée géré par l'association « Canal »,

Vu la délibération du Conseil général n°2012-IX-42 en date du 4 septembre 2012 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Pierrefitte en date du 19 juin 2014,

Sur le rapport du Président du Conseil général,

après en avoir délibéré

- APPROUVE la convention relative à l'organisation de la prévention spécialisée entre le Département et la commune de Pierrefitte, pour la période 2014-2019, et le contrat d'objectifs qui lui est annexé ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention, ainsi que le contrat d'objectifs qui lui est annexé, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil général
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention(s)

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*